

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-HILARION**

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de la Paroisse de Saint-Hilarion tenue le 9 juillet 2018 à 19 h 30, à l'endroit habituel des sessions à laquelle il y avait quorum sous la présidence de monsieur Patrick Lavoie, maire.

Sont présents :

Mme Louise Jean
M. Dominique Tremblay
M. Réjean Tremblay
M. Charles-Henri Gagné
M. Benoît Bradet
M. Jean-Claude Junior Tremblay

Sont également présentes : la secrétaire d'assemblée Mme Nathalie Lavoie, directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que Mme Nadine Perron, secrétaire administrative.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et constatation de quorum;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2018;
4. Adoption des comptes à payer du mois juin 2018;
5. Adoption des factures non inscrites dans la liste des comptes à payer du mois;
6. Dépôt du rapport annuel relatif au suivi d'ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées 2017;
7. Dépôt déclaration des prélèvements d'eau 2017;
8. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 418 sur la gestion contractuelle;
9. Adjudication d'un emprunt par billets en date du 17 juillet 2018 au montant de 1 286 400 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt 316 (311 500 \$) et 415 (974 900 \$);
10. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 286 400 \$ qui sera réalisé le 17 juillet 2018 (Référence refinancement règlement # 316 et financement règlement # 415);
11. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Charlevoix : adoption du plan de mise en œuvre;
12. Projet d'entente intermunicipale relative à l'utilisation des équipements de sauvetage d'urgence en milieu isolé selon le protocole local d'intervention d'urgence (PLIU) sur le territoire de la MRC de Charlevoix;
13. Résolution d'appui pour demande de renouvellement d'une autorisation à la CPTAQ-Exploitation d'une sablière sur le lot 5 719 398;
14. Facture d'Arpo Groupe-conseil Projet de Réfection chemin Principal FEPTEU;
15. Facture de LEQ Projet de Réfection du chemin Principal (FEPTEU);
16. Décompte progressif #3 de EJD Construction Projet de Réfection du chemin Principal (FEPTEU);

17. Décompte progressif #4 de EJD Construction Projet de Réfection du chemin Principal (FEPTU);
18. Croix-Rouge canadienne : demande de contribution annuelle 2018-2019 relatif à l'entente de services aux sinistrés;
19. Résultats de l'achat regroupé de sel à déglacage, saison 2018-2019;
20. Calibration du débitmètre d'eau traitée et eaux usées;
21. Achat pour usine d'eau potable;
22. Offre de présentation d'un film au Parc récréatif de l'Amical par Les Filmantropes et demande de participation financière;
23. Demandes de remboursement pour inscription cours de tennis (subvention);
24. CTAQ Charlevoix : invitation tournoi de golf et demande de commandite;
25. Rapport final Fête nationale 2018;
26. Entériner la tarification du soccer, hockey cosom et camp de jour 2018;
27. Achat d'un appareil photo pour le service incendie;
28. Autorisation de versement de subvention au Comité de développement de St-Hilarion (animatrice de terrain de jeux);
29. Autorisation de versement d'un prêt au Loisirs St-Hilarion Inc.;
30. Mandat de designer pour réaménagement du bureau municipal;
31. Mon Charlevoix.net : offre publicitaire Évènement Pays'Art 2018;
32. Proposition d'activité dans le cadre MADA;
33. Formation de sécurité-Travaux publics et de construction;
34. Formation SIMDUT;
35. Achat de poteaux, de panneaux de signalisation, de ponceaux, location de pelle pour fossé, réparation de chemins;
36. Autorisation de demande d'appel d'offres pour Projet RIRL – Entretien préventif et correctif chemin Cartier;
37. Représentation du conseil
 - 37.1 Courrier;
38. Affaires nouvelles;
 - 38.1 Autorisation de demande de prix pour nettoyage et passage de caméra (pour correction plan d'intervention TECQ 2014-2018);
 - 38.2 Autorisation d'achat pour entretien de la surface de béton de la patinoire (joints d'expansion);
 - 38.3 Résolution pour entériner l'envoi du formulaire d'intention de dépôt d'un projet dans le cadre du Programme territoires : Laboratoires d'innovations bioalimentaires;
39. Période de questions;
40. Levée de l'assemblée.

1- MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM

À 19 h 30, Monsieur le Maire Patrick Lavoie, président de l'assemblée, ayant constaté le quorum, procède à l'ouverture de la séance ordinaire par un mot de bienvenue.

2018-07-01

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

2018-07-02

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2018

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 11 juin 2018.

2018-07-03

4- ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JUIN 2018

Il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes à payer pour un montant 188 564.09 \$ (journal des achats # 1220, journal des déboursés # 1029-1030, chèques # 13763 à 13816, prélèvements # 613 à 618) sont acceptés tel que rédigés et communiqués et le conseil en autorise les paiements.

QUE les comptes déjà payés pour un montant 56 899.49 \$ (journal des achats 1214 à 1219, journal des déboursés # 1022 à 1028, chèques # 13748 à 13762, prélèvement # 609 à 612) et les salaires nets pour un montant 28 422.09 \$, (dépôts # 505578 à 505643), sont acceptés.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que la municipalité de la Paroisse de Saint-Hilarion dispose de crédits suffisants pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.

Nathalie Lavoie
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2018-07-04

5- ADOPTION DES FACTURES NON INSCRITES DANS LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS

Il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le paiement des factures suivantes :

IT Cloud.ca			92.44 \$
Visa Desjardins			1 548.87 \$
Hydro Québec		532.72 \$	
		266.28 \$	
		155.49 \$	954.49 \$
Quincaillerie A.Tremblay (Pierre Bourdeau)			20.32 \$
K Design			758.84 \$
Plomberie Gaudreault (Lisette Audet)			280.00 \$
Imagine Design			183.96 \$
Postes Canada			66.52 \$
Bell Canada			298.32 \$
Bell Mobilité			174.00 \$
			4 377.76 \$

6- DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL RELATIF AU SUIVI D'OUVRAGE MUNICIPAL D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES 2017

En vertu de l'article 13 du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU), un rapport annuel doit être transmis au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) avant le 1^{er} avril de chaque année. Exceptionnellement, avant le 1^{er} juillet cette année;

Le rapport annuel 2017 des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU) pour Saint-Hilarion est déposé.

7- DÉPÔT DÉCLARATION DES PRÉLÈVEMENTS D'EAU 2017

Le Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau oblige tous ceux qui prélèvent directement dans l'environnement des volumes de 75 000 litres d'eau et plus par jour à soumettre au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), au plus tard le 31 mars, une déclaration des volumes d'eau qu'ils ont prélevés.

La déclaration des prélèvements d'eau pour l'année 2017 de Saint-Hilarion est déposée.

2018-07-05

8- AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 418 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Benoît Bradet, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement, portant le numéro 418, sur la gestion contractuelle.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

2018-07-06

9- ADJUDICATION D'UN EMPRUNT PAR BILLETS EN DATE DU 17 JUILLET 2018 AU MONTANT DE 1 286 400 \$ EFFECTUÉ EN VERTU DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 316 (311 500 \$) ET 415 (974 900\$)

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	9 juillet 2018	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,9216 %
Montant :	1 286 400 \$	Date d'émission :	17 juillet 2018

ATTENDU QUE la Paroisse de Saint-Hilarion a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 17 juillet 2018, au montant de 1 286 400 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

127 800 \$	2,25000 %	2019
131 800 \$	2,55000 %	2020
136 000 \$	2,75000 %	2021
140 600 \$	2,85000 %	2022
750 200 \$	3,00000 %	2023

Prix : 98,82400

Coût réel : 3,23922 %

2 -CD DE CHARLEVOIX-EST

127 800 \$	3,33000 %	2019
131 800 \$	3,33000 %	2020
136 000 \$	3,33000 %	2021
140 600 \$	3,33000 %	2022
750 200 \$	3,33000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,33000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Jean, appuyé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Paroisse de Saint-Hilarion accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 17 juillet 2018 au montant de 1 286 400 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 316 et 415. Ces

billets sont émis au prix de 98,82400 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

2018-07-07

10- RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 286 400 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 17 JUILLET 2018 (RÉFÉRENCE REFINANCEMENT RÈGLEMENT #316 ET FINANCMET RÈGLEMENT #415)

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Paroisse de Saint-Hilarion souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 286 400 \$ qui sera réalisé le 17 juillet 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
316	311 500 \$
415	726 730 \$
415	248 170 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 415, la Paroisse de Saint-Hilarion souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay appuyé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 17 juillet 2018;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 17 janvier et le 17 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019.	127 800 \$	
2020.	131 800 \$	
2021.	136 000 \$	
2022.	140 600 \$	
2023.	145 000 \$	(à payer en 2023)
2023.	605 200 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 415 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 17 juillet 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

2018-07-08

11- SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE CHARLEVOIX : ADOPTION DU PLAN DE MISE EN OEUVRE

ATTENDU QUE l'article 16 de la loi sur la sécurité incendie, L.R.Q., chapitre S-3.4, exige que chaque municipalité adopte par résolution le plan de mise en œuvre, accompagnant le schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a coordonné les travaux de révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et ce, avec la collaboration de représentants de toutes les municipalités locales (incluant des représentants des services incendie du territoire);

ATTENDU QUE le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC de Charlevoix a été adopté par la MRC de Charlevoix le 30 mai 2018 ;

ATTENDU QUE le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé ainsi que le plan de mise en œuvre ont été transmis et présentés à chacun des conseils municipaux de la MRC de Charlevoix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Charles-Henri Gagné, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de St-Hilarion approuve le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC de Charlevoix, incluant le plan de mise en œuvre tels qu'élaborés et adoptés par la MRC de Charlevoix le 30 mai 2018.

2018-07-09

12- PROJET D'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS DE SAUVETAGE D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ SELON LE PROTOCOLE LOCAL D'INTERVENTION D'URGENCE (PLIU) SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE CHARLEVOIX

ATTENDU l'adoption du Protocole local d'intervention d'urgence (PLIU) sur le territoire de la MRC de Charlevoix le 30 mai 2018;

ATTENDU la nécessité de répartir les responsabilités inhérentes à l'utilisation des équipements de sauvetage acquis par la MRC dans le cadre du programme SUMI, financé par le ministère de la Sécurité publique ;

ATTENDU que la MRC de Charlevoix (TNO Lac-Pikauba) assume le contrôle, la mise en place et le maintien du programme SUMI de même que les frais fixes inhérents aux équipements acquis par la MRC dans le cadre du programme SUMI en 2018 :

ATTENDU que les frais inhérents aux opérations de sauvetage dans les municipalités locales autres que dans le TNO seront assumés par les municipalités concernées, selon des modalités de répartition des coûts prévues à la présente entente :

ATTENDU le projet d'entente intermunicipale déposé aux membres du conseil de la municipalité qui établit des modalités de répartition des coûts entre les municipalités concernées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité Paroisse de Saint-Hilarion adopte le projet d'entente intermunicipale tel que déposé ;

QUE monsieur Patrick Lavoie, maire, et madame Nathalie Lavoie, directrice générale, soient autorisées à signer cette entente intermunicipale pour et au nom de la Municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion.

2018-07-10

**13- RÉOLUTION D'APPUI POUR DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'UNE
AUTORISATION À LA CPTAQ-EXPLOITATION D'UNE SABLIERE SUR LE LOT 5 719 398**

**DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU
TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC POUR CONSTRUCTION M.P. (9235-0040 QUÉBEC
INC.)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la demande d'autorisation de Construction M.P. (9235-0040 Québec Inc.), pour la propriété appartenant à Messieurs Gérald et Sylvain Pilote et portant le numéro de lot 5 719 398 du Cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le but de la demande est de demander une autorisation afin de renouveler une autorisation obtenue en 2012 et ainsi poursuivre l'exploitation de la sablière existante ;

CONSIDÉRANT QUE l'aire en exploitation est de 2,61 hectares, que l'aire à restaurer est de 1,21 hectare et que la présente demande concerne une surface de 8,60 hectares ;

CONSIDÉRANT QU'IL n'y a pas d'autres endroits disponibles ailleurs sur le territoire pour le type d'autorisation demandé, soit de poursuivre l'exploitation de la sablière existante;

CONSIDÉRANT QUE les critères de l'article 62 sur la protection des activités et du territoire agricole, savoir :

CRITÈRES OBLIGATOIRES		
1	Le potentiel agricole du ou des lots Le potentiel agricole des lots avoisinants	Catégorie : 7 Catégorie : 5-7
2	Les possibilités d'utilisation du ou des lots à des fins d'agriculture.	Aucune
3	Les conséquences d'une autorisation sur les activités et le développement des activités agricoles ainsi que les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants.	Aucune
4	Les contraintes résultant de l'application des lois et règlements en matière d'environnement pour les établissements de production animale.	Aucune
5	La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes de l'agriculture.	Aucune
6	L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole.	N/A
7	L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région.	Aucun
8	La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture.	Présente
9	L'effet sur le développement économique de la région.	N/A
10	Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire la justifie.	N/A

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme aux règlements municipaux et, plus particulièrement, au règlement de zonage de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion appuie la demande d'autorisation Construction M.P. (9235-0040 Québec Inc.);

2018-07-11

14- FACTURE D'ARPO GROUPE-CONSEIL PROJET DE RÉFECTION CHEMIN PRINCIPAL (FEPTEU)

CONSIDÉRANT la réception de la facture LE-0235 pour la surveillance bureau du 14 mai au 22 juin 2018 d'Arpo Groupe-conseil pour le projet de Réfection du chemin Principal (FEPTEU);

CONSIDÉRANT l'analyse de madame Stéphanie Pelletier, ingénieure de la MRC de Charlevoix qui confirme son approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise le paiement de la facture au montant de 6 898.50 \$ taxes incluses à Arpo Groupe Conseil.

QUE cette dépense, subventionnée à 83 % par FEPTEU, soit assumée par la municipalité à 17 % (partie non subventionnée) et payée avec le financement décrété par le règlement d'emprunt numéro 414.

2018-07-12

15- FACTURE DE LEQ PROJET DE RÉFECTION DU CHEMIN PRINCIPAL (FEPTEU)

CONSIDÉRANT la réception de la facture # 028240 des Laboratoires d'expertises de Québec Ltée (LEQ) pour le contrôle de la qualité des matériaux pour la période du 29 avril au 2 juin 2018 pour le projet de Réfection du chemin Principal;

CONSIDÉRANT l'analyse de madame Stéphanie Pelletier, ingénieure de la MRC de Charlevoix qui confirme son approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise le paiement au montant de 4 247.32 \$ taxes incluses aux Laboratoires d'expertises de Québec Ltée (LEQ).

QUE cette dépense, subventionnée à 83 % par FEPTEU, soit assumée par la municipalité à 17 % (partie non subventionnée) et payée avec le financement décrété par le règlement d'emprunt numéro 414.

2018-07-13

16- DÉCOMPTE PROGRESSIF #3 D'EJD CONSTRUCTION PROJET DE RÉFECTION DU CHEMIN PRINCIPAL (FEPTEU)

CONSIDÉRANT la réception du décompte progressif numéro 3 de la compagnie EJD Construction Inc. pour les travaux effectués au 31 mai 2018 dans le cadre du projet de Réfection du chemin Principal au montant de 533 635.62 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Serge Landry, ingénieur de la firme Arpo Groupe-conseil, recommande de payer à l'entrepreneur un montant de 530 633.15 \$ (coût des travaux

réalisés, moins une retenue d'exécution de 10 %, taxes incluses), représentant le coût de toute les quantités réellement exécutées pour cette période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le paiement du décompte progressif numéro 3 à l'entrepreneur EJD Construction Inc. soit un montant de 530 633.15 \$ taxes incluses;

QUE cette dépense, subventionnée à 83 % par FEPTU, soit assumée par la municipalité à 17 % (partie non subventionnée) et payée avec le financement décrété par le règlement d'emprunt numéro 414.

2018-07-14

17- DÉCOMPTÉ PROGRESSIF #4 D'EJD CONSTRUCTION PROJET DE RÉFECTION DU CHEMIN PRINCIPAL (FEPTU)

CONSIDÉRANT la réception du décompte progressif numéro 4 de la compagnie EJD Construction Inc. pour les travaux effectués au 30 juin 2018 dans le cadre du projet de Réfection du chemin Principal au montant de 539 099.65 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Serge Landry, ingénieur de la firme Arpo Groupe-conseil, recommande de payer à l'entrepreneur le montant de 542 102.14 \$ (coût des travaux réalisés, moins une retenue d'exécution de 10 %, taxes incluses), représentant le coût de toute les quantités réellement exécutées pour cette période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le paiement du décompte progressif numéro 4 à l'entrepreneur EJD Construction Inc. soit un montant de 542 102.14 \$ taxes incluses;

QUE cette dépense, subventionnée à 83 % par FEPTU, soit assumée par la municipalité à 17 % (partie non subventionnée) et payée avec le financement décrété par le règlement d'emprunt numéro 414.

2018-07-15

18- CROIX-ROUGE CANADIENNE : DEMANDE DE CONTRIBUTION ANNUELLE 2018-2019 RELATIF À L'ENTENTE DE SERVICE AUX SINISTRÉS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité et la Croix-Rouge canadienne, division Québec, ont signé une lettre d'entente pour l'organisation des services aux sinistrés concernant le plan de sécurité civile municipal pour les années 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019 et que la contribution est payable à chaque année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise le versement de la contribution 2018-2019 à La Croix-Rouge canadienne au montant de 192.64 \$ (1 204 x 0.16 \$ par capita) pour l'Entente Services aux sinistrés couvrant la période d'août 2018 à juillet 2019;

2018-07-16

19- RÉSULTATS DE L'ACHAT REGROUPÉ DE SEL À DÉGLAÇAGE, SAISON 2018-2019

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de la Paroisse de Saint-Hilarion, par sa résolution #2018-04-42, confirmait son adhésion au regroupement d'achats géré par l'UMQ pour

cinq (5) ans, soit pour les saisons 2018-2019 à 2022-2023 selon un besoin de 300 tonnes métrique par année de sel pour le déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ a procédé à l'ouverture des soumissions dans le cadre de l'appel d'offres #CS-20182019 visant de chlorure de sodium (sel de déglacage de chaussée), pour la saison hivernale 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE dans le territoire d'adjudication « C », deux (2) fournisseurs ont déposés une soumission conforme : Mines Seleine et Compass Mineral Canada Corp.;

CONSIDÉRANT QUE, pour Saint-Hilarion, le plus bas soumissionnaire conforme est le suivant: Compass Mineral Canada Corp au coût de 117.35 \$/tonne métrique (transport inclus, taxes en sus);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'une quantité approximative de 300 tonnes métriques de chlorure de sodium (sel de déglacage), auprès de Compass Mineral Canada Corp, au tarif de 117.35 \$ la tonne métrique (transport inclus et taxes en sus), pour un total d'environ 35 205 \$ (transport inclus et taxes en sus).

2018-07-17

20- CALIBRATION DU DÉBITMÈTRE D'EAU TRAITÉE ET EAUX USÉES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit faire effectuer la calibration du débitmètre d'eau traitée selon MDDELCC à l'usine d'eau potable et à l'usine des eaux usées chaque année;

CONSIDÉRANT l'offre de service d'Hydro Experts datée du 4 mars 2018 au montant de 1 115.86 \$ plus taxes (calibration, rapport, kilométrage, transport et subsistance);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte l'offre de service d'Hydro Expert au coût de 1 115.86 \$ plus taxes.

2018-07-18

21- ACHAT POUR L'USINE D'EAU POTABLE ET DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT QUE le responsable a transmis une liste de fournitures nécessaires pour l'usine d'eau potable, le réseau d'aqueduc et l'usine d'eaux usées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise l'achat d'équipements suivants :

- Six (6) lampes B-Series UVSWIFT, douze (12) Springs, un (1) gasket pour l'usine de traitement de l'eau potable au coût de 2 206.93\$ plus taxes chez Brault Maxtech (réf : soumission 8730);
- 21 pieds tuyau d'acier galvanisé, quatre (4) manchons, deux (2) sellettes, deux (2) arrêts de ligne avec purge, six (6) adaptateurs en laiton pour la réparation de la ligne d'air maîtresse à l'usine d'eaux usées au coût de 1 856.31 \$ plus taxes chez Réal Huot (réf : soumission 1105178);
- Fournitures d'inventaire pour le réseau d'aqueduc au coût de 699.45 \$ plus taxes chez Réal Huot (réf : soumission 1105268).

2018-07-19

22- OFFRE DE PRÉSENTATION D'UN FILM AU PARC RÉCRÉATIF DE L'AMICAL PAR LES FILMANTHROPES ET DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la demande de l'organisme Les Filmanthropes pour présenter le film COCO au parc récréatif l'Amical le 29 août prochain (en cas de pluie à l'intérieur du Chalet des sports ou du Centre des Loisirs).

CONSIDÉRANT qu'une participation financière est demandée afin d'aider aux frais liés à l'activité proposée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise la projection du film le 29 août prochain au Parc de l'Amical, au Chalet des sports ou au Centre des Loisirs;

QUE le conseil municipal accorde un montant de 100 \$ à l'organisme Les Filmanthropes.

2018-07-20

23- DEMANDES DE REMBOURSEMENT POUR INSCRIPTIONS AU COURS DE TENNIS (SUBVENTION)

CONSIDÉRANT les demandes de subvention déposées pour le remboursement d'inscription au tennis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accorde un montant de :

- 40 \$ à madame Pamela Audet pour Louis-Xavier (40 % de 100 \$)
- 40 \$ à madame Marie-Claude Bergeron pour Francis (40 % de 100 \$).

2018-07-21

**24- CTAQ CHARLEVOIX : INVITATION TOURNOI DE GOLF ET DEMANDE DE
COMMANDITE**

CONSIDÉRANT l'invitation de la Coopérative des techniciens ambulanciers (CTAQ) pour leur troisième édition du tournoi de golf qui se tiendra le 3 août 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accorde une commandite de 75 \$ payable à l'ordre du « Tournoi de golf des paramédics de Charlevoix 2018 ».

2018-07-22

25- RAPPORT FINAL FÊTE NATIONALE 2018

Il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil prend acte du dépôt du bilan et du rapport final de la Fête nationale 2018.

2018-07-23

26- ENTÉRINER LA TARIFICATION DU SOCCER, HOCKEY COSOM ET CAMP DE JOUR 2018

CONSIDÉRANT QUE les activités d'été sont débutés au parc l'Amical;

- Le terrain de jeux sera en opération du 2 juillet au 17 août, du lundi au vendredi de 8 h à 16 h. Les tarifs pour le premier enfant est de 180 \$ et 175 \$ pour le deuxième et les suivants. Des frais de 50 \$ sont ajoutés pour certaines sorties et/ou multi-activités. Le service de garde est offert de 7 h à 8 h le matin et en fin de journée de 16 h à 17 h au coût de 100 \$ pour l'été.
- Une ligue parents-enfants de hockey cosom a débuté le 21 mai et doit se terminer à la fin du mois d'août. Le coût de l'inscription est de 10 \$ par personne (enfants et adultes).
- Une équipe de soccer U7-U8 a été formée. L'équipe fait partie de la ligue de soccer de Charlevoix pour l'été 2018. Le coût de l'inscription a été fixé à 50 \$ par enfant (30 \$ plus 20 \$ de dépôt remboursable au retour de l'équipement prêté).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion entérine la tarification des activités pour l'été 2018.

27- ACHAT D'UN APPAREIL PHOTO POUR LE SERVICE INCENDIE

Le point est reporté.

2018-07-24

28- AUTORISATION DE VERSEMENT DE SUBVENTION AU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DE ST-HILARION (ANIMATRICE DE TERRAIN DE JEUX)

CONSIDÉRANT QUE le Comité de développement de St-Hilarion a demandé à Emploi d'été Canada 2018 une subvention pour combler un poste d'animatrice pour le terrain de jeux;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de la demande pour 8 semaines de 30 heures;

CONSIDÉRANT QUE le besoin est de 40 à 45 heures par semaine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise le remboursement de la différence des frais en salaire non couvert par la subvention au Comité de développement à la fin de l'été.

2018-07-25

29- AUTORISATION DE VERSEMENT D'UN PRÊT AU LOISIRS DE ST-HILARION INC

Il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise une avance des fonds pour un montant de 10 000 \$ pour le maintien de l'immeuble des Loisirs de St-Hilarion Inc.

2018-07-26

30- MANDAT DE DESIGNER POUR RÉAMÉNAGEMENT DU BUREAU MUNICIPAL

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à l'engagement d'un designer pour le projet de réaménagement du bureau municipal;

CONSIDÉRANT l'offre de service en design d'intérieur reçue de Gabrielle O. Fortin pour un mandat qui se décrit ci-dessous au montant de 680 \$ plus les taxes:

- Étude préparatoire (relevé de photos, cueillette de données, relevé de mesure, etc.)

- Esquisse conceptuelle (esquisses, croquis, réaménagement, recherche, rencontre, etc.)
- Projet préliminaire (sélection finale des matériaux, rencontre client, présentation, etc.)

- Document exécutif (modifications, documents d'exécution, ajustements des plans préliminaires, livraison du document exécutif, etc.)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion retienne les services de Madame Gabrielle O. Fortin, designer, au coût soumissionné de 680 \$ plus taxes.

2018-07-27

31- MONCHARLEVOIX.NET : OFFRE PUBLICITAIRE ÉVÈMENT PAYS'ART 2018

CONSIDÉRANT l'offre de moncharlevoix.net pour couvrir l'évènement Pays'Art circuit artistique en milieu agricole, présenté du 14 juillet au 8 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité accepte la proposition de moncharlevoix.net au montant de 125 \$ plus taxes applicables.

2018-07-28

32- PROPOSITION D'ACTIVITÉ DANS LE CADRE MADA

CONSIDÉRANT l'offre de la MRC de Charlevoix et du Club Bon Cœur pour organiser des activités physiques qui visent à faire bouger les aînés dans leur milieu de vie et à leur faire connaître des activités adaptées à leur réalité;

CONSIDÉRANT QUE les activités sont conçues pour les aînés, mais la participation de toute la famille est encouragée;

CONSIDÉRANT QU'il y aura une activité par mois, pendant 6 mois, dans 6 municipalités. Les activités seront présentées entre le 26 juillet et 13 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'activité offerte pour la municipalité de St-Hilarion sera un circuit sportif et aura lieu le mardi 6 novembre à 14 h au Parc l'Amical.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise la MRC de Charlevoix à organiser l'activité au Parc l'Amical le 6 novembre à 14 h .

2018-07-29

33- FORMATION DE SÉCURITÉ-TRAVAUX PUBLICS ET DE CONSTRUCTION

Il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise l'inscription de deux (2) employés pour la formation «Travaux publics et de construction » offerte par APSAM qui aura lieu

à St-Anne-de-Beaupré, les 1-2-3-4 octobre au coût de 410.25 \$ par employé (basé sur un groupe de 10 participants) et accepte de défrayer les frais de repas et déplacement desdits employés, s'il y a lieu.

34- FORMATION SIMDUT

Le point est reporté.

2018-07-30

35- ACHAT DE POTEAUX, PANNEAUX DE SIGNALISATION, DE PONCEAUX, LOCATION DE PELLE POUR FOSSÉ, RÉPARATION DE CHEMINS

Il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise l'achat de poteaux et de panneaux de signalisation, de ponceaux, location de pelle pour nettoyage de fossé et fournitures pour réparation des chemins.

2018-07-31

36- AUTORISATION DE DEMANDE D'APPEL D'OFFRES POUR PROJET RIRL-ENTRETIEN PRÉVENTIF ET CORRECTIF CHEMIN CARTIER

Il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion mandate et autorise madame Stéphanie Pelletier à procéder à une demande d'appel d'offres sur invitation pour le projet RIRL – entretien préventif et correctif sur le chemin Cartier.

2018-07-17

37- COURRIER

- Remerciement de monsieur Tony Tremblay-Don Fondation Jacques Desmeules
- MMQ : offre d'assurance cyberrisques;
- MMQ : évaluation des bâtiments et contenus;
- Le Charlevoisien : publicité 25 ans Éveil Charlevoisien;
- Ministère des Transports-Programme d'aide à la voirie locale-volet entretien des routes locales : routes niveau 1 et 2 : aide financière maximale 223 188 \$;
- Ministère des Transports: versement aide financière transport adapté de 53 634 \$;
- Ministère des Transports: confirmation aide financière de 5 748 \$ RIRL rang 1;
- Mme Caroline Simard Députée : 10 000 \$ enveloppe discrétionnaire;
- Fondation de l'Hôpital de Baie-St-Paul : remerciement pour le don;
- Commission scolaire : remerciement pour contribution à la brigade scolaire;
- Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : acceptation programmation des travaux TECQ 2014-2018

37.1 REPRÉSENTATION DU CONSEIL

38- AFFAIRES NOUVELLES

2018-07-32

38.1 AUTORISATION DEMANDE DE PRIX POUR NETTOYAGE ET CAMÉRA

Il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion mandate et autorise madame Stéphanie Pelletier, ingénieure de la MRC de Charlevoix, à demander des prix pour le nettoyage et le passage de caméra sur quelques rues prioritaires par le Plan d'intervention (TECQ 2014-2018).

2018-07-33

38.2 ENTRETIEN PATINOIRE

CONSIDÉRANT QU'UN entretien est nécessaire sur la base de béton de la patinoire car les joints d'expansion sont fissurés et doivent être réparés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise l'achat d'un pistolet et tubes de « Sikaflex » à la quincaillerie Alphide Tremblay & Fils inc au coût de 816 \$ plus taxes.

2018-07-34

38.3 ENTÉRINER L'ENVOI DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PÔLE AGRO

Il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion entérine et autorise le dépôt d'un projet (Pôle Agro) dans le cadre du Programme territoires : Laboratoires d'innovations bioalimentaires dont la date limite pour l'envoi était le 6 juillet 2018.

39- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

2018-07-35

40- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La Levée de l'assemblée est proposée par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents. Il est 20 h 27.

Patrick Lavoie, maire

**Nathalie Lavoie, directrice générale
et secrétaire-trésorière.**

Je, Patrick Lavoie, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Patrick Lavoie, maire